

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT TOUL
CANTON TOUL SUD
CHAUDENEY SUR MOSELLE**

2017/49

**ARRÊTÉ DU MAIRE
RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION
Mise en double sens Rue André BACHMANN
en raison du VIDE GRENIER
ORGANISÉ le DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017**

Nous soussigné, Emmanuel PAYEUR, Maire de la commune de CHAUDENEY-sur-MOSELLE,

Vu le Code de la route et tous ses modificatifs,

Vu les articles 25.5 alinéa et 31 chapitre 1 de la loi n° 82.218 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8° partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en double sens la Rue André BACHMANN le dimanche 24 septembre 2017 en raison du vide grenier organisé par l'Association M.J.C. « Les Naux » de Chaudeney-sur-Moselle de 7h30 à 17h00 ;

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation sera mise en double sens Rue André BACHMANN le DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017 à partir de 7h30 jusqu'à 17h00, en raison du vide grenier organisé par l'association M.J.C. « Les Naux » de Chaudeney-sur-Moselle.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- . Madame la Présidente de la M.J.C. « Les Naux »,
- . Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Toul.

Fait à Chaudeney-sur-Moselle, le 21 septembre 2017

Le Maire

E. PAYEUR

